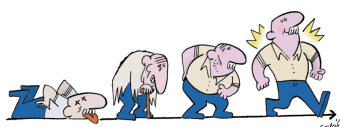


<https://www.fakirpresse.info/les-retraites-nouvelle-e%CC%81tape-de-la-vie>



# Les retraites, « nouvelle e&#769;tape de la vie »

- Le Journal - WikiLuttes -



Publication date: lundi 17 octobre 2016

---

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

---

**La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. » Voilà ce qu'en disait Ambroise Croizat, à la Libération. On en a fait un Wikiluttes, de cette révolution silencieuse. A travers la création de la sécurité sociale, Gilles Perret en a fait un film : La Sociale.**

*« Lorsque je suis venu au socialisme, qu'ai-je toujours dit aux travailleurs ? Que le socialisme consiste essentiellement à mettre fin au prélèvement sur le produit du travail de chaque jour par le patronat. Et pour la première fois, moi, socialiste, je viendrais dire à ces travailleurs, il faut réduire vos salaires, c'est moi qui vais les réduire. Je mettrais, moi, socialiste, ma signature au bas de cette déclaration ? Non, c'est impossible ! »*

En 1910, Jules Guesde est furieux. Et avec lui, toute une frange de la gauche monte au créneau, à la tribune des assemblées et dans la rue. C'est que le ministre René Viviani, socialiste lui aussi, veut instaurer une retraite à 65 ans, alimentée par 1 % de versement ouvrier et 1 % patronal, l'État assurant le complément. Mais ce prélèvement sur le salaire, ces cotisations ouvrières obligatoires, ne passent pas. C'est une « escroquerie », pour la CGT, « le vol des travailleurs ». Et « une commission » est désignée « pour organiser une agitation par article de journaux, affiches, meetings, manifestations ». Dans La Voix du Peuple les lecteurs peuvent ainsi s'informer sur « la duperie des retraites ouvrières » (par Léon Jouhaux, 9 janvier 1910), « la corruption des retraites ouvrières » (par Georges Yvetot, 16 janvier 1910), et relire Léon Jouhaux quelques semaines plus tard (le 30 janvier 1910) avec un article intitulé : « Pour les morts, les retraites ouvrières ! » Dans ses mémoires, Benoît Frachon, alors âgé de seize ans, se souvient :

*« Cette année-là, en 1910, la CGT avait décidé de faire, le 1er mai, une grande manifestation contre ce que nous appelions « la retraite pour les morts ». C'était une pseudo-retraite pour laquelle les ouvriers auraient touché moins de vingt sous par jour, après 65 ans ! [...] à Saint-Etienne, la manifestation était très importante, l'une des plus nombreuses que nous ayons connues. On l'estimait à plus de 20 000 ouvriers. Le cortège devait se rendre à la préfecture, précédé d'un cercueil contenant les feuilles pour les retraites, que nous avions retournées vierges aux syndicats, et qui devaient être brûlées devant la préfecture. »*

C'est que les ouvriers atteignent bien rarement alors cet âge canonique : les prolétaires vont payer pour rien... Ainsi, pour le socialiste Bracke :

*« On force le travailleur à prendre un billet de loterie, dont on se paye par des prélèvements, sur son salaire, des années et des années ! Le gros lot c'est de vivre jusqu'à soixante-cinq ans. La chance de gagner est de 6 % disons 7 %... C'est une escroquerie. »*

Mais la gauche est alors divisée. Le leader socialiste, Jean Jaures, lui, votera oui : en visionnaire, dans la graine, même chétive, même imparfaite, même mesquine, lui voit de jaillir l'arbre.

*« Avant de voter nous dirons : voilà ce qui lui manque. Nous la votons pour avoir le principe, nous la votons malgré les sacrifices qu'elle impose à la classe ouvrière. Mais demain nous vous demanderons un âge abaissé, une institution pour l'invalidité, demain nous vous demanderons dans la période transitoire une retraite plus élevée, une participation plus large des assurés à la gestion des caisses... »*

Et sa grande voix n'est pas isolée. Elle trouve un écho, à la base de la CGT. Ainsi, pour la militante Jeanne Bouvier :

*« Ils sont fous d'être les adversaires de cette loi. Ils n'ont certainement pas pris la peine de calculer ce qu'elle apporterait aux vieux qui ne peuvent plus travailler. (...) Ils peuvent dire ce qu'ils voudront, je ne suivrai pas leurs conseils, car ils sont fous de faire cette propagande contre les retraites ; oui, ils sont fous à enfermer à Sainte-Anne. »*

### « Un pour tous, tous pour un »

Jusqu'alors, il n'existait rien, ou presque. L'État ne protégeait que les mineurs (depuis 1894) et ses fonctionnaires (depuis 1853). Il y eut bien une tentative, en 1849 : le gouvernement de la jeune et courte Seconde République chercha à « organiser ou créer toutes les institutions destinées à venir en aide aux populations laborieuses » et notamment « une caisse des retraites pour la vieillesse ». Mais derrière cette bonne intention, et dans l'esprit bourgeois de l'époque, cette loi voulait avant tout « se veiller partout l'esprit de prévoyance », rappelant aux « populations souffrantes que c'est par le travail et l'épargne qu'on se crée la mise de ». Pour éviter cette indigence, il suffirait que l'ouvrier, cette cigale, se mue un peu en fourmi, « sache qu'il lui suffit d'économiser quelques centimes par jour, pendant le cours de sa vie active, pour s'assurer, quand arrive la vieillesse, une pension de retraite suffisante ». Avec des salaires qui permettaient à peine la subsistance... Les mutuelles, villageoises et d'entreprises, se montrent plus efficaces, avec une devise héritée des mousquetaires : « un pour tous et tous pour un ». À Mulhouse, en 1850, les manufacturiers effectuent un prélèvement de 6 % sur la totalité des salaires, soit la moitié à la charge des ouvriers, la moitié à la leur. La ville encourage cette initiative des industriels, sans quoi « ces vieillards tomberaient à la charge de l'hospice ou du bureau de bienfaisance ». Et sous le Second Empire, Napoléon III appuiera l'essor des mutuelles, car ce système a le mérite de :

*« réunir les différentes classes de la société, de faire cesser les jalousies qui peuvent exister entre elles, de neutraliser en grande partie le résultat de la mise de en faisant concourir le riche volontairement par le superflu de sa fortune et le travailleur par le produit de ses économies à une institution où l'ouvrier laborieux trouve toujours conseil et appui. »*

Les mutuelles comptent ainsi plus de deux millions d'adhérents en 1898. Seulement, la France apparaît en retard sur ses voisins, et notamment l'Allemagne - où le chancelier Bismarck a établi un véritable régime d'assurance sociale, en 1880, avec trente années d'avance.

### Accès aux rations... et coup de frein

En 1910, les « réformistes » l'emportent : la SFIO suit Jaures plutôt que Guesde. Et lors du vote à la Chambre, le 14 avril, seuls quatre députés s'opposent au texte. Jaures se félicite :

*« C'est la fierté de ma vie [...]. Longtemps le socialisme a été seul à affirmer la nécessité et la possibilité des retraites pour les vieux travailleurs ouvriers et paysans. Ce qui était de nonce il y a quelques années comme utopie et charlatanisme est devenu loi sous une forme bien insuffisante encore, mais que nous développerons. Cette loi, nous l'améliorerons. »*

Et les choses vont vite, parfois. Le 1<sup>er</sup> janvier 1912, sur les douze millions de salariés et six millions de

travailleurs indépendants, il y a 2 650 000 bénéficiaires des Retraites Ouvrières et Paysannes (ROP). Mais à peine entrée en vigueur, le Ministre du Travail, Léon Bourgeois, propose de « développer » cette loi, de « l'améliorer ». Par deux textes : dans le premier, l'âge de la retraite est abaissé à 60 ans ; dans le second, l'allocation est relevée. Et à l'automne, la CGT s'en attribue les honneurs : « Grâce à notre ardente et longue agitation, le Parlement et le gouvernement ont été contraints d'introduire dans la dite loi certains changements ». C'est que le socialisme a le vent en poupe, alors, que le mouvement ouvrier semble monter, imperturbable, comme une rivière en crue. La guerre va briser cette force qui se lève.

### Lassitude

Avec la « Der des ders », les retraites volent en éclats. Vu la grande saignée, les cotisants sont en chute libre : il n'en reste plus que 1,8 millions en 1920. Mais curieusement, de cette crise va sortir un progrès. Grâce à la peur, d'abord, dans cet après-guerre marqué par le spectre du bolchevisme. Grâce, aussi, au retour de l'Alsace-Lorraine dans le giron de la France : depuis trente ans, la protection y a fait ses preuves, et elle invite la République à un réel alignement par le haut : ces régions deviennent, pour le Haut Commissaire Alexandre Millerand - socialiste et galement - un exemple pour « puiser les éléments susceptibles d'améliorer ses propres lois et procurer ainsi des avantages nouveaux à l'ensemble des travailleurs français ». Un projet d'« assurances sociales » voit le jour, soutenu par la CGT cette fois : que « la société garantisse contre le chômage, l'invalidité, la vieillesse tous les membres de la classe productive » avec « un régime unique de retraites ». Mais la Troisième République est chiche avec les ouvriers. Elle traîne des pieds. Et d'amendements en amendements, d'allers-retours entre les différentes Chambres, le 9 mars 1928, à la Chambre des députés, le rapporteur de la loi, Étienne Antonelli, témoigne de sa lassitude :

*« C'est ici en 1880 que s'est produite la première manifestation parlementaire en faveur des assurances sociales obligatoires [...]. Cette proposition [...] ne devient une réalité que par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. On a mis 18 ans à faire ce premier pas. Puis en 1890, on a déposé une proposition de loi : c'est la loi Laisant, du 18 juillet 1890 sur les retraites ouvrières et paysannes obligatoires. Cette proposition ne devient une réalité que dans la loi du 5 avril 1910. Cette fois on a mis 20 ans pour faire ce second pas. [...] J'offre ces simples dates et chiffres à ceux qui aujourd'hui encore nous reprochent d'apporter au Parlement un projet insuffisamment étudié et de lui demander de voter une loi improvisée (...). À ceux-là je demande encore de se souvenir que, pendant cette longue gestation, tous les États et trangers importants d'Europe ont donné à leur peuple de travailleurs des lois d'assurances sociales. »*

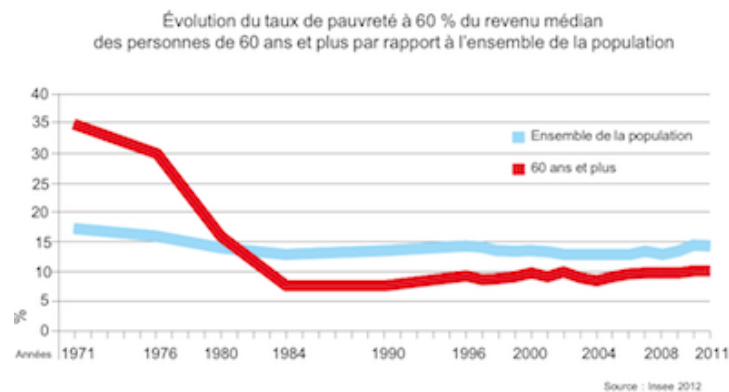
Une loi sera finalement votée, en 1930. Mais l'on croirait que le Parti communiste et sa CGTU tiennent à jouer un remake de 1910. Une « vaste escroquerie financière et politique », dénonce L'Humanité, « dénoncée et soutenue par tous les ennemis de la classe ouvrière »... avant d'en devenir les plus virulents de détracteurs : le 20 février 1933, la CGTU et le ve « la plus énergique protestation » contre la proposition du sénateur Milan visant, dans cette crise, à suspendre les assurances sociales. Et le syndicat appelle les travailleurs à se mobiliser « contre toute atteinte aux avantages des assurances sociales, pour son amélioration, pour l'assurance chômage et l'augmentation immédiate des indemnités ». L'avant-garde du mouvement ouvrier manque, parfois, d'une vision stratégique...

### La Libération, le nouveau souffle

Dans son « vaste plan de sécurité sociale », le Conseil national de la Résistance prévoit, durant l'Occupation, « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ». À la Libération, le Parti Communiste

est à son apogée. Pour la première fois de son histoire, il participe au gouvernement. Et le ministre des Travaillistes Ambroise Croizat annonce, de sa nomination, que « la retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ». En moins de six mois, le 22 mai 1946, la loi est votée, et le sort d'1,5 million de personnes, qui ne dépendaient jusque-là que de la charité, ou de la prolongation du travail jusqu'à l'épuisement, s'améliore. Dès 1947, cinq millions de personnes bénéficient du nouveau régime. Jean Hodebourg, ancien dirigeant de la CGT, se résume ainsi :

*« J'ai en souvenir la dévotion des vieux et des vieilles pour Ambroise. François Godet, un voisin, valet de chambre devenu chauffeur d'une des premières voitures chez De Dion Bouton, vivait chichement de son seul jardin et d'un peu d'économies. Soudain, tous les trimestres, il recut un mandat de retraite ! Imaginez ! Des retraites qui n'avaient jamais eu un franc de revenu et qui ne vivaient, pour beaucoup, que d'autoconsommation ! D'un seul coup, de l'argent, tous les trimestres ! »*



### L'arme anti-pauvreté

« D'un seul coup, de l'argent », mais il faut le dire : bien peu d'argent. La France est alors en ruines. Les caisses de l'État sont bel et bien vides. Si le principe est posé, l'abondance n'est pas à l'ordre du jour. Les chercheuses Nathalie Augris et Catherine Bac notent ainsi :

*« Malgré la mise en place de la Sécurité sociale, les droits acquis des personnes âgées sont encore faibles dans les années 1950, et le montant des pensions qui en découlaient souvent insuffisant pour permettre de vivre décemment. À cette époque, le taux de remplacement garanti est fixé à 40 % du salaire soumis à cotisations. Les services passés ne sont pris en compte qu'à compter de 1930, la durée maximum d'assurance validable est tant de 30 ans. Cela signifie qu'en 1945 le régime général ne peut accorder au mieux à un nouveau retraité qu'un taux de remplacement de son salaire de 20 %. La montée en charge du régime ne s'achève qu'entre 1960 et 1975, et seule une partie des salariés a pu faire valider des droits entre 1930 et 1945. »*

Pour compléter ces retraites gruyères, le gouvernement met en place, en 1956, le « minimum vieillesse ». Désormais chaque retraite disposera de ressources, même modestes, d'un filet de sécurité contre la pauvreté. Et c'est une révolution silencieuse qui s'opère alors : le taux de pauvreté des personnes âgées plonge, il est divisé par quatre en 15 ans ! De 35 % en 1970 il passe à 7,5 % en 1984 ! Pour la première fois dans l'histoire, même, on rencontre moins de misère chez les vieux que dans le reste de la population. Durant des siècles, des millénaires, la vieillesse a signifié indigence, aumône, privations pour les gens du peuple, et voici que, grâce à la Sécurité sociale, la maudite diction est rompue ! Formidable conquête sur la « nature », que le gouvernement de Pierre Mauroy prolonge encore, le 26 mars 1982 : « L'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite est une aspiration sociale ancienne qui n'a pas recue jusqu'à présent une réponse satisfaisante ». Cette réforme se veut donc « une étape significative de la politique de progrès social mise en œuvre par le gouvernement ». Ce sera la dernière « étape significative » : l'heure est venue des contre-réformes, à commencer par Balladur en 1993. Et dès le milieu des années 2000, elles font sentir leurs effets : le taux de pauvreté chez les plus de 65 ans remonte... tout en

demeurant, pour l'instant, inférieur à l'ensemble de la population.  
Non, le « miracle » de Jaures et Croizat n'est pas mort !

## Bibliographie :

Ê *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, sous la direction d'André Gueslin et Pierre Guillaume, Editions Ouvrières, 1992.

Ê *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940*, Henri Hatzfeld, Presses Universitaires de Nancy, 2004.

Ê *Liberté, Égalité, Mutualité : mutualisme et syndicalisme 1852-1967*, Michel Dreyfus, Editions de l'Atelier, 2001.

Ê *Ambroise Croizat ou l'invention sociale*, Michel Etievent, Editions GAP, 1999.

Ê *Mes mémoires ou 59 années d'activité industrielle, sociale et intellectuelle d'un ouvrier 1876-1935*, Jeanne Bouvier, La Découverte/Maspero, 1983.